

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2017 – 4

Date validation officielle : 06/10/17	Objet : Plan de gestion 2017-2021 de la Réserve naturelle régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans	Vote : unanimité
--	---	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 06/10/2017 a examiné au titre de l'article R332-24 du Code de l'Environnement le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans pour la période 2017-2021, proposé par la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CFD), gestionnaire, représentée par Laurence Lyonnais, et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHD), prestataire, représenté par Geneviève Magnon et Camille Barbat, invités à présenter le dossier devant le groupe de travail, et entendu les conclusions de Jean-Yves Cretin, rapporteur.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation de Geneviève Magnon, Laurence Lyonnais et Camille Barbat, et du rapport de Jean-Yves Cretin.

Vu la proposition de plan de gestion établi pour la période 2017-2021 rédigé par le gestionnaire et le prestataire,
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne Franche-Comté,

Considérant :

- le remarquable intérêt patrimonial, à un niveau national, que revêtent les milieux de cette RNN de Frasne-Bouverans incluse dans l'ensemble tourbeux encore plus vaste du Bassin du Drugeon ;
- que ce plan de gestion est le premier à être aussi solidement présenté, après une proposition de classement en 1976, puis la création en Réserve Naturelle Volontaire en 1986, et un statut de Réserve Naturelle Régionale en 2014 ;
- qu'il suit (à titre quasi-expérimental) la nouvelle méthodologie en 3 points des Plans de gestion de Réserves Naturelles de France, toutefois non encore validée par cette instance ;
- que les objectifs de gestion envisagés sont fondés globalement, scientifiquement et techniquement, et tiennent compte des enjeux identifiés dans le diagnostic et tout particulièrement des priorités définies destinées à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces qui y sont associées ainsi qu'à la compréhension du fonctionnement de ces systèmes tourbeux ;
- qu'ils s'inscrivent totalement dans le projet LIFE tourbières du Jura « Programme de restauration fonctionnelle des tourbières du Massif jurassien franc-comtois » dont elle est un des fleurons ;
- la mise en exécution en ce qui concerne Frasne d'une volonté communale de sensibiliser et d'associer les acteurs locaux à la démarche de gestion conservatoire, qui devrait logiquement se propager en direction de la commune de Bouverans dont des surfaces ont été intégrées récemment dans le périmètre de la RNN.

Le CSRPN :

- souligne la bonne qualité du rapport et le rendu documentaire et iconographique très important et diversifié qu'il représente ;
- remarque que sont évoqués comme rarement les liens historiques étroits entre ces milieux et les activités humaines, d'ordres économique, naturaliste, scientifique et citoyennes, et apprécie la valeur des contacts entre les divers acteurs ;
- constate l'originalité et l'efficacité des moyens et méthodes de connaissance de l'analyse du terrain et des données géologiques, floristiques et faunistiques, et apprécie l'approche résolument expérimentale des aménagements pouvant ensuite être repris ailleurs ;
- partage les enjeux et orientations de maintien et de tentatives de réhabilitation des milieux ;
- encourage la poursuite des études, principalement géo-pédologiques et entomologiques, par des méthodes modernes ; soutient le choix d'une ouverture soigneusement respectueuse de l'environnement vers le grand public par des moyens de déplacement efficaces et des animations locales ;
- note avec grand intérêt d'une part que le site a été choisi pour l'implantation d'une station de recherche internationale (Peatwarm) ces dernières années, activité scientifique reprise et développée par le Service national d'observation des tourbières du CNRS et destinée à poursuivre l'analyse de l'effet des modifications climatiques sur les liens CO₂/tourbières ; que d'autre part soit envisagé par l'Agence de bassin un projet d'étude des capacités de rétention de l'eau, et ce avec des moyens d'investigation exceptionnels ;
- retient particulièrement la préoccupation des acteurs locaux qui relèvent que les enjeux du plan proposé ne pourront être assumés qu'avec une équipe permanente solide et dédiée.

Le CSRPN demande que :

- soit revue à la hausse la bibliographie pourtant déjà copieuse, par exemple en sollicitant les naturalistes et les scientifiques qui ont eu à travailler dans la région (par exemple, n'existe-t-il pas de diagramme pollinique relevé pour Frasne ?), et que partant soient améliorées de fait les listes d'espèces relevées autrefois, particulièrement en entomologie ;
- autant que faire se peut, que soit homogénéisée la présentation typographique, et corrigées les redites ou doublons, et les quelques erreurs et fautes de frappe qui persistent ici ou là ;
- un tableau de typologie des « tourbières » (et des tourbes) puisse être clairement proposé, évoquant les différents types présents à Frasne-Bouverans ;
- à titre expérimental, soit conduit un suivi des ouvrages à base de traverses de chemin de fer (problématique de dispersion de la créosote), ouvrages en place ou restaurés ;

- soit intégré le besoin de complément d'inventaire sur les chiroptères en lien avec la gestion forestière ;
- soit envisagé des études dendro-chronologiques ;
- la fréquence des IPA soit revue : sur 2 années d'affilée avec une fréquence de 5 ans ;
- mieux intégrer à terme les enjeux de pollution lumineuse dans l'environnement proche ;
- mentionner qu'il s'agit du plan de gestion 2018-2022 (et non 2017-2021).

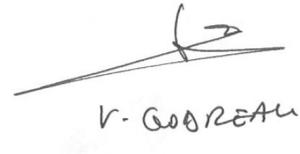
Remarque complémentaire

Afin de clarifier la situation géo-pédologique, il serait bon que le futur gestionnaire organise au plus tôt une réflexion sur l'origine et l'originalité des tourbières comtoises, et mette en place pour le grand public un panneau de signalisation prenant mieux en compte ces questions.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des Tourbières de Frasne-Bouverans.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU